

Paris le 15 Février 2016

Objet : Votes en Assemblées générales 2016

Comme nous vous l'écrivions l'an passé l'association Ethique et Investissement a, dès sa création, manifesté sa volonté d'engagement auprès des entreprises en suscitant rencontres et dialogues en vue d'améliorer leurs comportements.

Cet objectif ambitieux mais évident si l'on cherche à mettre en pratique la pensée sociale de l'Eglise, peut et doit être également celui des actionnaires que vous êtes ! En effet, chaque actionnaire a un droit essentiel : le droit de vote en Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale est le moment unique où l'actionnaire d'une entreprise peut exprimer son point de vue. Certes, les modes d'investissements actuels les plus courants se font de façon indirecte, c'est-à-dire à travers l'achat de parts de fonds géré par des société de gestion, et c'est donc auprès de vos gestionnaires que vous pouvez réagir, en leur demandant quelle politique de vote ils pratiquent et vérifier qu'elle vous convient !

Nous vous proposons donc d'envoyer à nouveau une lettre (ci-jointe) à vos gérants. Cette lettre reprend, pour les points du ressort des votes en assemblées générale, ceux qui nous paraissent essentiels au regard de la charte d'Ethique et Investissement.

Encouragé par les résultats « obtenus » lors de la campagne de vote de l'année dernière, dont nous vous avons rendu compte dans notre courrier de Janvier 2016, nous reconduisons pour 2016 les mêmes recommandations en insistant sur les questions d'équilibres des rémunérations au sein de l'entreprise et l'introduction de critères sur la responsabilité sociale de l'entreprise dans le calcul de la rémunération variable des cadres dirigeants.

N'hésitez pas à demander à vos gérants de vous fournir, à la fin de la saison des votes, vers Septembre - Octobre, un rapport sur les votes de vos fonds ; cela vous permettra de contrôler l'application de leurs politiques et le respect de vos recommandations.

Petit à petit par vos votes, vous pourrez ainsi contribuer à faire évoluer les entreprises! En effet, la baisse du taux d'approbation des résolutions présentées aux votes de l'assemblée générales, oblige progressivement les entreprises à reconsidérer leur gouvernance, leur management etc... ; encore faut-il que les gestionnaires de fonds soient attentifs à l'orientation de leur politique de vote et n'hésitent pas à dialoguer avec l'entreprise ; vous pouvez, vous devez les y inciter.

En espérant que par ce courrier vous prendrez toute la mesure de votre responsabilité d'actionnaire au service du bien commun, nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples explications.

Geoffroy de Vienne
Président